

# Tranquillité Publique

Stratégie Territoriale de Sécurité et de  
Prévention de la Délinquance  
2012-2014



Copyright - Université de Caen - Centre de Recherche de la Sécurité - Université de Caen - Centre de Recherche de la Sécurité



## Préambule

La Ville du Mans, l'État et leurs partenaires sont liés par un Contrat Local de Sécurité signé en 1997 ... il y a plus de 15 ans maintenant.

A la lueur des expériences passées et de nos collaborations quotidiennes, nous avons souhaité d'un commun accord élaborer un nouveau Contrat Local de Sécurité désormais appelé Stratégie territoriale de sécurité de prévention de la délinquance.

La première étape de réalisation de la stratégie territoriale a résidé dans la réalisation d'un Diagnostic Local de Sécurité (DLS) qui a permis de faire le point sur les moyens développés et sur les constats partagés en termes de Tranquillité Publique. Le DLS a également permis de tracer les grandes orientations et les propositions concrètes qui sont détaillées dans la Stratégie territoriale de sécurité de prévention de la délinquance.

Présentée au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance le 26 janvier 2012, la Stratégie territoriale a fait l'objet d'une consultation approfondie ayant permis son adoption à l'unanimité du Conseil municipal le 6 décembre 2012.

Nous avons souhaité rompre avec le formalisme du précédent contrat en mettant en œuvre une stratégie territoriale opérationnelle et ciblée, véritable programme de travail sur la période 2012 - 2014. La Stratégie territoriale compte 40 fiches-actions organisées selon les 7 axes de travail définis lors du Diagnostic Local de Sécurité. Chaque fiche-action comporte un descriptif des problèmes rencontrés, les solutions envisagées, le pilote, les partenaires associés, un calendrier prévisionnel de mise en œuvre et des critères d'évaluation.

\*  
\* \*

En préambule de la Stratégie territoriale, nous souhaitons rappeler que la Tranquillité publique ne peut pas se résumer aux seules actions des services directement investis par cette thématique. L'ensemble des actions portées par les services de la collectivité et les associations que nous soutenons contribuent également au mieux vivre ensemble qui est à la source de la Tranquillité publique.

Nous souhaitons souligner plus particulièrement l'action des services qui œuvrent au quotidien aux côtés du service Tranquillité publique :

- Le service Santé – Environnement qui à travers la gestion des animaux errants, la lutte contre les nuisances urbaines, la cellule anti-bruit, les commissions de sécurité et le travail de prévention des infirmières contribue aux actions de lutte contre le sentiment d'insécurité et permet la mise en œuvre des pouvoirs de police administrative du Maire.

- La Mission du Développement social urbain qui assure la coordination de la Politique de la ville à travers le pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, du

Programme de Réussite Éducative et la gestion des dossiers présentés au titre du Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance.

- Le service Jeunesse qui mène un important travail de prévention auprès du public jeunes à travers des actions aussi importantes que la lutte contre le décrochage scolaire, les actions santé, l'ouverture des lieux d'accueil en soirée dans les gymnases et autres sites ou encore les chantiers d'insertion destinés au public jeune.

- Le Centre communal d'action sociale qui, de par ses missions, assure un soutien important aux personnes en situation de précarité notamment envers les publics dans la rue.

- Les actions d'animations portées par les services des directions de la Solidarité Urbaine (Saulnières, MPT Jean Moulin), des Affaires éducatives (Sports, Éducation, Enfance) et des Affaires culturelles (Médiathèques, Espal, Service Culturel) jouent un rôle essentiel en permettant le maintien du lien social qui est à la base de la vie en collectivité. Ainsi, les actions des centres de loisirs primaires de notre ville (1 200 enfants chaque année) ou des écoles municipales de sports (1 350 enfants chaque semaine) contribuent à l'apprentissage des règles de vie en société en complément du travail éducatif qui s'effectue au sein de la cellule familiale ou dans les établissements scolaires.

- Les interventions de l'ensemble des services rattachées aux directions de l'Environnement et du Développement (espaces verts, aménagement urbain, propreté, voirie et éclairage public ...) en contribuant au bon entretien des espaces publics contribuent fortement à faire reculer le sentiment d'insécurité.

\*

\* \*

Au Mans, la Tranquillité publique est une co-production dans laquelle chacun à un rôle à jouer en fonction de ses compétences et prérogatives. Nous souhaitons que la Stratégie territoriale puisse pleinement contribuer au renforcement d'actions partenariales au service de la Tranquillité de tous.

**Jean-Claude BOULARD**

Maire du Mans

Président de Le Mans Métropole

**Christophe COUNIL**

Adjoint au Maire du Mans

chargé des Solidarités urbaines  
et de la Tranquillité publique

# Sommaire

## ♦ Axe 1 : Les Mineurs

La gestion des abords des établissements scolaires	page 6
Les cellules de veille éducative par territoire	page 7
La charte déontologique dédiée à la délinquance des mineurs	page 8
Le soutien à la parentalité	page 9
Le rappel à l'ordre	page 10
L'absentéisme scolaire	page 11
Les actions de prévention	page 12
L'éducation aux médias	page 13
La mesure de responsabilisation	page 14
Prévenir la récurrence des incivilités chez les mineurs	page 15

## ♦ Axe 2 : Le cœur de Ville

La Charte pour la qualité de la vie nocturne	pages 17-18
Lutte contre les nuisances sonores nocturnes	page 19
Les publics dans la rue	page 20

## ♦ Axe 3 : La vie des Quartiers

La Zone de Sécurité Prioritaire du Mans	page 22
La présence de proximité	page 23
Les dispositifs de la Politique de la Ville	page 24
Les études de sécurité publique	page 25
Le gardiennage de nuit	page 26
La prévention des incendies	page 27
Une charte entre la Ville et les bailleurs sociaux	page 28 à 30
Une charte entre la Ville et les bailleurs privés	page 32
Les problématiques spécifiques à un territoire	page 33
Les locaux d'accueil du soir et l'insertion sociale et professionnelle	page 34
Les peines alternatives	page 35

♦ **Axe 4 : La sécurisation des transports en commun**

Le comité de prévention de la SETRAM	page 37
La présence humaine sur le réseau	page 38
Les actions de prévention	page 39

♦ **Axe 5 : Les violences intrafamiliales**

Observatoire des violences intrafamiliales	page 41
Le soutien aux victimes	page 42
Le « respect des personnes et l'égalité des sexes », actions éducatives	page 43

♦ **Axe 6 : La problématique Alcool**

Les actions de prévention	page 45
L'accompagnement vers le soin	page 46
L'interdiction de vente d'alcool à emporter	page 47
L'ivresse publique et manifeste	page 48
Les autres addictions	page 49

♦ **Axe 7 : La coordination de la Tranquillité Publique**

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance	page 51
Le bilan annuel de la Stratégie Territoriale	page 52
L'observatoire de la Tranquillité publique	page 53
Le pilotage de la Tranquillité publique	page 54
Le travail en intercommunalité	page 55

**AXE 1 :**

**LES MINEURS**

## FICHE ACTION N° 1

## La gestion des abords des établissements scolaires

**Rappel de la problématique :**

Les tensions sont récurrentes aux sorties de certains établissements (principalement les collèges), voire dans les rues situées aux alentours. Il s'agit le plus souvent de rassemblements pour règlements de compte entre élèves de différents établissements et ce phénomène est accentué par les réseaux sociaux sur internet ainsi que les nouveaux moyens de communication

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Mettre en place un groupe de travail associant les services de la Ville du Mans, l'Inspection Académique et les chefs d'établissement pour dans un premier temps poser le diagnostic des difficultés : où ? quand ? quelles difficultés ? quelles réponses ? S'appuyer sur les diagnostics sécurité des établissements qui ont été faits, ainsi que sur les SIMS (Signalements d'Infractions en Milieu Scolaire).</p> <p>Nous pouvons aussi nous appuyer sur les rapports hebdomadaires des agents où est consignée leur présence aux abords des établissements.</p> <p>Dans un second temps, le même groupe sera chargé de faire des propositions sur la meilleure façon de gérer concrètement ces difficultés en partenariat.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Tranquillité Publique</li> </ul> <p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <p><i>Pour les services de l'État :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspection Académique</li> <li>- Police Nationale</li> <li>- Conseil Général, à travers la présence des équipes de prévention spécialisée de La Sauvegarde</li> </ul> <p><i>Pour la Ville du Mans :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Tranquillité Publique</li> <li>- Service Jeunesse</li> </ul> <p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>-2012 : rencontre entre l'Inspecteur d'Académie et M. COUNIL, adjoint aux solidarités urbaines et à la Tranquillité Publique</p> <p>-janvier 2013 : rencontre avec les responsables d'établissements, (en dissociant les collèges et les lycées) pour présenter la démarche et poser le diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions semestrielles de suivi</li> </ul>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan semestriel et annuel</li> <li>- Evolution des incidents aux abords des établissements</li> </ul>	

## FICHE ACTION N° 2

### Les cellules de veille éducative par territoire

**Rappel de la problématique :**

Dans les quartiers, les tensions sont parfois telles que les partenaires se sentent démunis et isolés, malgré de multiples initiatives. Il s'agit la plupart du temps de situations de tensions générées par des comportements récurrents, émanant de petits groupes composés de mineurs qui mettent en difficulté les institutions et la tranquillité des habitants.

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Sur des situations particulières mettre en place des cellules de veille éducatives sur des territoires précis, dans le but d'échanger sur ces situations pour arriver au même niveau d'information et essayer de trouver des solutions collectives et alimenter les différents groupes de travail sur la question des mineurs (parentalité par exemple) et qui permettent une certaine réactivité.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <p>- Service Tranquillité Publique</p>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <p>- L'ensemble des acteurs éducatifs de terrain qui peuvent varier en fonction des territoires.</p>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>Pas de cellules de veille mises en place de façon régulière, mais plutôt en fonction de l'actualité et de la nécessité. Soit à la demande d'un ou plusieurs partenaires, soit à l'initiative du service pilote</p>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <p>- Tableau des situations ayant donné lieu à une cellule de veille éducative</p>	

## FICHE ACTION N° 3

### La charte déontologique dédiée à la délinquance des mineurs

**Rappel de la problématique :**

Difficultés à échanger sur des situations précises de mineurs en raison de la déontologie de chaque professionnel, qui rend parfois difficile la résolution de ces situations précises ou tout du moins ne facilite pas leur compréhension et leur traitement

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Une charte départementale est en préparation entre le Conseil Général et l'Association des Maires et des Adjointes de la Sarthe. Elle permettra l'expression des modalités de partage d'informations entre les différents partenaires</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Tranquillité Publique</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <p><i>Pour les services de l'État :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Police</li> <li>- Justice dont PJJ</li> <li>- Conseil Général</li> </ul> <p><i>Pour la Ville du Mans :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Jeunesse</li> <li>- Service Enfance</li> </ul> <p><i>Autres :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnels de l'éducatif dont les services du Conseil Général</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> trimestre 2013 : signature après validation au CLSPD.</li> </ul>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature et mise en œuvre de la Charte déontologique</li> </ul>	

## FICHE ACTION N° 4

### Le soutien à la parentalité

**Rappel de la problématique :**

Toutes les difficultés liées aux jeunes mineurs font apparaître des manques et des interrogations sur la notion de la parentalité, avec aujourd’hui peu de réponses. En effet, il n’est pas simple de mener des actions sur ce sujet très complexe tiraillé entre responsabilité parentale et soutien aux parents

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Dresser un état des lieux précis des actions qui sont menées sur cette question faisant apparaître les difficultés et les manques afin de proposer des actions concrètes de soutien à la parentalité.</p> <p>Nos actions pourront s’inscrire notamment dans le schéma départemental enfance famille 2011-2014 du Conseil général qui a mis en avant la volonté de soutenir et de responsabiliser le rôle des parents.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Enfance en lien avec le service tranquillité publique</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations et institutions traitant de la parentalité et de l’éducatif</li> <li>- Justice</li> <li>- Services et dispositifs de la Ville du Mans : Service Jeunesse, enfance, Tranquillité Publique, Mission Développement Social Urbain</li> <li>- CAF</li> <li>- Conseil Général (Aide Sociale à l’Enfance)</li> <li>- Inspection académique dans le cadre des CESC (Comité d’Education à la Santé et la Citoyenneté)</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1er trimestre 2013 : rencontre avec les partenaires concernés pour lancer l’état des lieux.</li> <li>- 2ème semestre 2013 : présentation du diagnostic partagé au CLSPD avec perspectives d’actions.</li> </ul>
<p><b><u>Critères d’évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat et évolution de la situation sur la question de la parentalité.</li> <li>- Bilan quantitatif et qualitatif des actions mises en œuvre.</li> </ul>	

## Le rappel à l'ordre

### **Rappel de la problématique :**

Les faits commis par les mineurs ne relèvent pas systématiquement de la justice et ne sont donc pas tous traités, comme la présence tardive de mineurs non accompagnés dans les espaces publics, les stationnements gênants dans des lieux de passages, etc.

La question de l'absentéisme scolaire ne rentre pas dans le cadre de cette action.

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Organiser la procédure de rappel à l'ordre sur la base du protocole entre le Maire et le Procureur de la République.</p> <p>La mesure de rappel à l'ordre consiste à convoquer un mineur auteur de faits ne relevant pas de la justice mais qui portent atteinte au bon ordre, à la sureté, à la sécurité ou à la salubrité de la commune, en présence de son représentant légal pour lui signifier oralement mais solennellement les faits.</p> <p>Le rappel à l'ordre est également l'occasion d'engager un travail de fond auprès des familles en mobilisant les moyens existants.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <p>Adjoint aux Solidarités urbaines en lien avec le service Tranquillité Publique</p> <hr/> <p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <p><i>Pour l'Etat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procureur de la République</li> <li>- D.D.S.P</li> </ul> <p><i>Pour la Ville :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Jeunesse</li> <li>- Service Enfance</li> <li>- Service Education</li> </ul> <hr/> <p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 17 Janvier 2012 : Signature officielle du protocole de rappel à l'ordre qui a été expérimenté au cours de l'année 2012.</li> </ul>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rappels à l'ordre effectués avec évolution des situations.</li> </ul>	

## L'absentéisme scolaire

### Rappel de la problématique :

Dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme, l'Inspecteur d'Académie est amené à s'adresser aux familles d'élèves de moins de 16 ans présentant une scolarisation irrégulière. Conformément à la loi du 5 mars 2007, le Maire est systématiquement informé « des avertissements adressés aux familles »

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>2 agents de la collectivité reçoivent conjointement les familles dont les enfants sont absentéistes scolaires afin de trouver des solutions individualisées. Il s'agit d'un agent du service Jeunesse et un agent du service Tranquillité.</p> <p>Cette action s'inscrit dans le cadre d'un travail en réseau entre l'ensemble des partenaires concernés par la situation, afin d'accompagner au mieux les familles dans l'objectif de la reprise de la scolarité.</p> <p>Ce travail se fait lors de l'avertissement n°1 à la famille et en étroite collaboration avec la personne de l'Inspection Académique chargée du suivi social des élèves, pour garder une cohérence éducative et ne pas créer de mesures supplémentaires, mais complémentaires.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Jeunesse en partenariat avec le Service tranquillité publique</li> <li>- Inspection Académique</li> </ul> <p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspection Académique via la personne en charge de l'aspect social</li> </ul> <p><i>Ville du Mans :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de réussite éducative piloté par la MDSU selon les situations individuelles.</li> <li>- Le Centre Hospitalier du Mans (service pédiatrie)</li> <li>- Le Centre Hospitalier Spécialisé (service de pédopsychiatrie)</li> <li>- L'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général (destinataire lui aussi d'une copie des courriers d'avertissement adressés aux parents via la cellule de Recueil, de Traitement et d'Evaluation des Informations Préoccupantes + service de Prévention Spécialisée)</li> </ul> <p><b><u>Echéancier :</u></b></p> <p>Chaque fois qu'un signalement d'élève absentéiste est transmis au Maire par l'Inspecteur d'Académie.</p> <p>En référence à la loi du 5 mars 2007, le Maire est destinataire des signalements ; le 1<sup>er</sup> signalement date d'Avril 2011.</p>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan annuel établi par le chargé de mission du service Jeunesse :</li> </ul>	

## Les actions de prévention

### **Rappel de la problématique :**

Nous constatons de plus en plus de jeunes présents sur l'espace public, avec une augmentation des faits de dégradations et autres incivilités tel que le non respect des lieux et des personnes.

<p><b><u>Propositions :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention d'agents du service Tranquillité auprès des élèves et des parents dans leurs établissements scolaires afin de les sensibiliser au respect des règles (au niveau des collèges mais aussi les écoles primaires et maternelles selon la thématique abordée), tout en étant dans une logique de demande où les interventions extérieures s'inscrivent dans un travail mené en interne aux établissements. Cette démarche a notamment eu lieu au Collège Berthelot durant l'année scolaire 2011/2012 sur les classes de 4<sup>ème</sup> suite à des faits récurrents.</li> <li>- Développer les bonnes pratiques par des outils interactifs (théâtre).</li> <li>- Soutien aux actions de prévention de la violence en milieu scolaire (médiation secteur Bellevue)</li> </ul>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction des Affaires Éducatives et des Sports</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Tranquillité publique</li> <li>- Education Nationale (CESC des collèges)</li> <li>- Associations et institutions œuvrant dans ce domaine et bénéficiant d'un agrément pour intervenir au sein des établissements scolaires.</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> trimestre 2013 : Travailler avec les établissements pour dégager ceux qui sont prioritaires en fonction des thématiques. Echanger sur ce qui sera proposé sur ces thématiques</li> <li>- 2<sup>ème</sup> trimestre 2013 : Proposition d'un calendrier d'intervention des équipes de tranquillité publique</li> </ul>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan qualitatif et quantitatif des actions développées</li> </ul>	

## L'éducation aux médias

### **Rappel de la problématique :**

La consommation de programmes audiovisuels violents conduit à des comportements agressifs et à une violence considérée comme un mode de règlement normal des conflits, et ce dès le plus jeune âge

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Dans un premier temps, faire un constat avec les services de la Ville (Tranquillité publique, Jeunesse, Enfance, Culture, responsables médiathèques et culturels, CCAS), les associations en charge de l'enfance, de l'éducation/enseignement, les associations de parents, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et la Police pour mesurer la réalité du constat, définir et quantifier les besoins, mobiliser sur les actions envisagées.</p> <p>Dans un deuxième temps mettre en place les moyens d'éducation correspondants selon les moyens de la collectivité.</p> <p>Dans un troisième temps lancer les divers programmes spécifiques aux publics visés.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <p>Nicolas LANDY (Conseiller Municipal) : au titre d'un travail piloté au plan national sur cette problématique spécifique.</p> <hr/> <p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction des Affaires Éducatives et des Sports</li> <li>- Ecoles, Collèges en lien avec les services concernés (principalement enfance et jeunesse)</li> <li>- Service Tranquillité publique</li> <li>- Les professionnels de l'enfance.</li> <li>- Assistance des CEMEA et autres associations spécialisées.</li> <li>- CLEMI : dispositif de l'Education Nationale</li> <li>- Pédopsychiatres volontaires</li> <li>- Psychologues scolaires</li> </ul> <hr/> <p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 mois : première phase d'analyse. Cette phase a débuté en juin 2012</li> <li>- 6 mois : conception/organisation d'un programme d'actions ciblé sur un secteur (?)</li> <li>- 1 an : mise en œuvre à titre expérimental</li> </ul>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de synthèse</li> <li>- Mise en place et évaluation des actions préconisées</li> <li>- Bilan quantitatif et qualitatif des actions mises en œuvre</li> <li>- Nombre de jeunes concernés par la mise en œuvre de ces actions</li> </ul>	

## La mesure de responsabilisation

### Rappel de la problématique :

L'échelle des sanctions dans les Collèges et Lycées a été revue et une nouvelle sanction apparaît afin d'éviter au maximum les exclusions. Cette sanction a pour objectif de sanctionner l'élève mais aussi de le responsabiliser par rapport à ses actes ou son comportement.

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>1 - Le Service Tranquillité Publique souhaite expérimenter l'accueil de jeunes dans le cadre de cette mesure en proposant des activités qui donnent sens à la sanction et dans le respect de ses champs de compétences.</p> <p>2 - Après un bilan, proposer de permettre à d'autres services de la collectivité d'accueillir des élèves dans le cadre de la mesure de responsabilisation.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <p><b>Education Nationale</b></p>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <p><b>- <u>Club des partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TP</li> <li>- Croix Rouge</li> <li>- Ville de St Saturnin</li> <li>- les Francas</li> <li>- les restos du cœur</li> <li>- le secours populaire</li> <li>- Chambre d'agriculture</li> <li>- etc. (ce club des partenaires n'est pas figé)</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>Janvier à juin 2013 : expérimentation</p> <p>3<sup>ème</sup> trimestre : bilan et proposition</p>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'élèves accueillis et types d'activités proposées</li> <li>- évolution des comportements des élèves accueillis</li> </ul>	

## Prévenir la récurrence des incivilités chez les mineurs

### Rappel de la problématique :

Régulièrement, les équipes de la Tranquillité publique et les travailleurs sociaux sont conduits à intervenir auprès de mineurs coupables de diverses incivilités liées à des phénomènes de groupes. L'absence ou le délai plus ou moins long de réaction sont le plus souvent générateurs d'un sentiment d'impunité dans l'esprit du groupe.

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Le suivi individuel de ces jeunes dans le cadre d'une mise en réseau des acteurs de prévention doit permettre de proposer des solutions qui marquent une limite aux actes répétitifs.</p> <p>Les solutions sont multiples et peuvent aller jusqu'à travailler sur l'éloignement du jeune dans le cadre de mesures éducatives. Ce travail se fait dans le cadre de la mise en place de GLTD (Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance)</p> <p>Dans ce cadre, la Ville du Mans considère qu'elle a un devoir d'alerte des autorités compétentes sur les faits constatés et le suivi des situations individuelles.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint au Maire aux solidarités urbaines et à la Tranquillité Publique en lien avec Le Procureur de la République</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les juges pour enfants</li> <li>- L'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil général de la Sarthe</li> <li>- Le Service Tranquillité Publique</li> <li>- Inspection Académique</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1er trimestre 2013 : travail de lien entre les éducateurs de prévention du Conseil Général et le service Tranquillité</li> <li>- En fonction des situations individuelles</li> </ul>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de signalements effectués par la Ville du Mans et bilan des mesures prises dans le cadre du travail partenarial.</li> </ul>	

**AXE 2 :**

**LE CŒUR DE  
VILLE**

## La Charte pour la qualité de la vie nocturne

### Rappel de la problématique :

La nuit dans le centre ville du Mans, les riverains et les usagers subissent des faits graves et parfois violents. Le non-respect des règles de civilité et de bon sens des établissements contribuent à cette ambiance nocturne

<p><b><u>Propositions :</u></b></p> <p>1 – Poursuivre le travail en comité de suivi et d'évaluation de la Charte qui permet d'instaurer un dialogue entre les établissements, la Ville et l'Etat.</p> <p>2 – Rappeler les règles aux établissements :</p> <p>→ respect de l'emprise, des horaires et du paiement des terrasses</p> <p>→ respect des normes de sécurité (incendie et secours)</p> <p>→ étude d'impact des nuisances sonores</p> <p>→ horaires de fermeture et respect des dérogations</p> <p>Ces rappels sont faits de façon cohérente par les divers services concernés.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Tranquillité Publique</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfecture</li> <li>- Police Nationale</li> <li>- Service Voirie</li> <li>- Service Santé Environnement</li> <li>- Service Régie du Domaine Public</li> <li>- Les Établissements</li> <li>- Les Associations de Commerçants</li> <li>- La Chambre de Commerce et d'Industrie</li> <li>- La Chambre Professionnelle de l'Industrie Hôtelière de la Sarthe (CPIH)</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du visuel de la Charte</li> <li>- Comité de suivi et d'évaluation</li> </ul>

3 – Contrôles et sanctions : les contrôles organisés par le Service Tranquillité Publique en lien avec les autres services ont pour objectif de veiller au respect de toutes ces règles. En cas de constatation de non-respect, des courriers d'avertissement sont adressés aux établissements contrevenants et cela peut aller jusqu'à des sanctions plus lourdes telles que retrait de dérogation horaire ou suppression d'exploitation de terrasses.

4 – Travailler sur un visuel décliné sous forme d'affiches et de sous bock pour mettre en valeur la Charte et les Etablissements signataires autour d'un message simple : « la fête reste à l'intérieur »

5 – Poursuite par la Police Nationale des contrôles des établissements et de la consommation d'alcool sur la voie publique.

6 – Mener des actions de prévention dans les domaines de l'alcool, du respect des nuisances.

**Critères d'évaluation :**

- Évolution du nombre de signataires de la charte
- Bilan des opérations de contrôle et de leur suivi.
- Evolution des comportements dans et aux abords des établissements
- Bilan quantitatif et qualitatif des actions de prévention entreprises

## Lutte contre les nuisances sonores nocturnes

### Rappel de la problématique :

La problématique des nuisances sonores, une des préoccupations de la vie nocturne au Mans.

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Expérimenter un système de sondes acoustiques. Il s'agit d'installer des capteurs sur les terrasses des établissements afin d'enregistrer en permanence le niveau sonore émis à la sortie des bars. Mise en place d'un système d'alerte automatique des patrons d'établissements lorsque le niveau sonore est supérieur au seuil.</p> <p>Ces données sont ensuite transmises sur un ordinateur et sont analysées. Cette analyse permettra d'avoir une idée objective de la situation.</p> <p>Cette expérimentation se fera sur la base du volontariat.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Tranquillité Publique</li> <li>- Service Santé Environnement</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les patrons des bars volontaires</li> <li>- Police</li> <li>- Préfecture</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- expérimentation : 1<sup>er</sup> trimestre 2013</li> <li>- année 2013 : mise en place éventuelle selon évaluation</li> </ul>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-nombre d'établissements qui participent</li> <li>-évolutions des nuisances sonores nocturnes : nombre, lieux, horaires etc.</li> </ul>	

## FICHE ACTION N° 13

## Les publics dans la rue

**Rappel de la problématique :**

La thématique du public marginal présent en journée dans la rue est complexe. Plusieurs associations et structures agissent au quotidien mais on constate un manque de coordination dans les actions menées.

<p><b><u>Propositions :</u></b></p> <p>1 – Poursuivre les échanges avec l'ensemble des partenaires sur des propositions qui permettraient de réduire la présence de ce public sur certains espaces du cœur de ville occupés du matin au soir. Cela passe peut-être par la mise en place d'une ou plusieurs structures multiservices permettant de prendre en charge ce public durant la journée et engager un travail d'accompagnement et de prévention.</p> <p>2 – Mettre en œuvre un suivi individualisé et multi partenarial de ce public.</p> <p>3 – La Ville du Mans prendra toute sa part au comité de suivi mis en place par la Préfecture de la Sarthe afin de mieux coordonner les actions des différents acteurs auprès de ce public.</p>	<p><b><u>Pilotes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfecture de la Sarthe</li> <li>- Centre Communal d'Action Sociale du Mans</li> <li>- Service Tranquillité publique</li> </ul> <p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations concernées</li> <li>- Service Santé Environnement</li> <li>- Conseil Général au travers de la mission ASE de prévention Spécialisée pour les mineurs prioritairement et les moins de 25 ans (mission centre-ville)</li> <li>- Foyers d'hébergements, résidences sociales</li> </ul> <p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>Année 2012</p>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- État des lieux des services existants</li> <li>- Élaboration et mise en œuvre de propositions concrètes</li> <li>- Bilan du suivi individualisé</li> </ul>	

**AXE 3 :**

**LA VIE  
DES  
QUARTIERS**

## FICHE ACTION N° 14

### La Zone de Sécurité Prioritaire du Mans

**Rappel de la problématique :**

La dégradation des indicateurs sur plusieurs quartiers du Mans a conduit la Municipalité à déposer une demande de classement en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP). A l'issue de l'examen de la situation mancelle, les quartiers Sablons, Ronceray, Glonnières et Bellevue ont été retenus par le gouvernement au titre des ZSP.

<p><b><u>Propositions :</u></b></p> <p>1 – Définir avec précision les territoires concernés par la ZSP.</p> <p>2 – Elaboration d'un programme spécifique d'actions sur la ZSP en lien avec l'ensemble des acteurs de la Tranquillité publique.</p> <p>3 – Assurer le suivi du dispositif dans le cadre d'une coordination renforcée entre les services de l'Etat et la ville du Mans.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <p>- Préfecture de la Sarthe</p>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <p>- Procureur de la République                  - Police nationale                  - Ville du Mans                  - Acteurs de la Tranquillité publique</p>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>Mise en œuvre en 2013</p>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <p>- Évolution de la délinquance dans la ZSP                  - Bilan annuel de la ZSP                  - Tableau de bord des moyens supplémentaires accordés dans le cadre de la ZSP</p>	

## FICHE ACTION N° 15

### La présence de proximité

**Rappel de la problématique :**

La présence de proximité sur le terrain est essentielle sur les quartiers mais elle doit s'adapter à l'évolution de ceux-ci

<p><b><u>Propositions :</u></b></p> <p>1 - Volonté de la collectivité de maintenir ses effectifs de terrain (Agents Tranquillité Publique et gardes urbains) en travaillant sur la réduction de la part des agents en Contrats aidés.</p> <p>2 – Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de formation des Agents de la Tranquillité publique permettant d'adapter la formation des agents aux réalités du terrain et à l'évolution de leurs missions.</p> <p>3 – Poursuivre la réflexion sur les évolutions du service Tranquillité publique tant en terme d'organisation que de missions des agents.</p> <p>4 - Mise en place d'une permanence accueil au niveau du secteur Epine Chasse Royale. Ce service aux habitants sera pris en charge, à tour de rôle par des agents de Tranquillité dans le cadre d'une expérimentation d'une année.</p> <p>5 - Souhait du renforcement des effectifs de la Police Nationale et soutien au projet de création d'une brigade canine au sein de la D.D.S.P.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <p>- Service Tranquillité Publique</p>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <p>- Régie Domaine Public - Police nationale</p>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>Mise en œuvre progressive sur les années 2012 – 2013 et 2014 pour les points 1, 2 et 3.</p> <p>4 – L'ouverture a eu lieu le 14 mai avec une fermeture durant l'été en raison des effectifs. Un bilan au 31 décembre, permettra de décider ou non la poursuite de l'expérimentation.</p> <p>5- 1<sup>er</sup> semestre 2013</p>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <p>- Bilan annuel présenté au CLSPD puis au Conseil municipal</p>	

## Les dispositifs de la Politique de la Ville

### **Rappel de la problématique :**

De nombreuses actions de prévention sont menées directement par les acteurs de terrain, soutenues par les dispositifs de politique de la Ville. Le maintien de ces initiatives est une priorité.

<p><b><u>Propositions :</u></b></p> <p>1 - Permettre aux associations qui présentent des projets de pouvoir continuer de mener leurs actions dans le cadre des dispositifs tels que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le Programme de Réussite Educative en défendant leurs projets et en les aidant dans leurs engagements et en accentuant les partenariats de terrain.</p> <p>2 – Poursuivre les réflexions engagées concernant les quartiers de l'Épine et Bellevue conformément aux délibérations soumises au Conseil municipal du 6 décembre 2012.</p> <p>3 – Engager le travail d'évaluation du Contrat actuel afin de préparer les arguments qui permettront de défendre les intérêts du Mans lors de la refonte de la Politique de la ville prévue en 2014.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <p>- Mission du Développement Social Urbain</p> <hr/> <p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <p>- Associations          - Services municipaux          - Conseil général de la Sarthe (au travers de la mission de Prévention spécialisée)          - CAF          - Direction départementale de la Cohésion sociale          - Délégués du Préfet</p> <hr/> <p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>- Sur la durée des engagements contractuels de la politique de la Ville</p>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <p>- Bilan quantitatif et qualitatif des actions financées dans le cadre de la Politique de la Ville          - Évolution des crédits consacrés à ces actions par chaque partenaire.</p>	

## Les études de sécurité publique

**Rappel de la problématique :**

Lors des grands projets de rénovation urbaine (démolitions, réaménagements, réhabilitations) la question de la sécurité publique n'est pas forcément prise en compte et on observe lors des usages des lieux que cela pose des problèmes dans la sécurisation et la sécurité des lieux

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Systematiser la réalisation des études de sécurité publique sur les opérations de rénovations urbaines et d'aménagements urbains, permettant d'anticiper et d'adapter les dispositifs de prévention.</p> <p>Une étude de sécurité publique sera lancée avec le soutien de la Préfecture de la Sarthe dans le cadre du programme ANRU pour le quartier des Sablons.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Aménagement Urbain</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfecture de la Sarthe</li> <li>- ANRU</li> <li>- Mission Développement Social Urbain</li> <li>- Police (référents sureté)</li> <li>- Service Tranquillité publique</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur chaque opération nouvelle</li> <li>- Chaque fois qu'une situation complexe apparait et engendre des faits de délinquance répétés et à chaque nouvelle implantation ou aménagement sur un territoire</li> </ul>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'études réalisées et prises en compte de la thématique de la Tranquillité publique dans les aménagements urbains.</li> </ul>	

## Le gardiennage de nuit

**Rappel de la problématique :**

Le Mans Métropole finance des opérations de gardiennage de nuit par une société privée dans le patrimoine manseau de Le Mans Habitat.

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Permettre au gardiennage de nuit de s’adapter aux évolutions des territoires et d’être au plus près des faits qui se produisent, en leur donnant plus de flexibilité et de mobilité dans leurs interventions.</p> <p>Proposer au service Tranquillité Publique de participer au dispositif dans le cadre d’un partenariat avec Le Mans Habitat.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Mans Habitat</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Tranquillité publique</li> <li>- Service Habitat – Le Mans Métropole</li> <li>- Société de gardiennage Progard</li> <li>- Police nationale</li> <li>- Associations de locataires</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>Action en cours</p>
<p><b><u>Critères d’évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des interventions et adaptations du dispositif aux réalités fluctuantes du terrain</li> </ul>	

## La prévention des incendies

### Rappel de la problématique :

Depuis plusieurs années, nous constatons sur la ville une augmentation des incendies de véhicules et de containers.

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Il est proposé de prévenir les incendies en limitant les tentations</p> <p>1 – <i>Pour les incendies de containers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etendre l'enfouissement des containers de tri sélectif</li> <li>- Adapter la présentation en fonction des sites et aménagements possibles</li> <li>- Modifier les horaires de ramassage sur les secteurs les plus concernés</li> <li>- Limiter les risques liés aux encombrants</li> <li>- Sensibiliser les publics aux coûts des dégâts causés, aux risques ainsi qu'aux peines encourues</li> </ul> <p>2 – <i>Pour les incendies de véhicules :</i></p> <p>Poursuivre le travail de traitement des épaves sur l'ensemble du territoire.</p>	<p><b><u>Pilotes :</u></b></p> <p>1 - Service Propreté - Le Mans Métropole</p> <p>2 – Service Tranquillité publique</p> <p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <p><b><u>Proposition 1 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Tranquillité Publique</li> <li>- Police Nationale</li> </ul> <p><b><u>Proposition 2 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Police Nationale</li> </ul> <p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>Année 2013 : poursuite de la mise en œuvre des dispositions évoquées dans la fiche-action.</p>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre de faits d'incendies de véhicules et de containers (observatoire)</li> <li>- Bilan annuel du traitement des épaves</li> <li>- Nombre de faits élucidés et de condamnations</li> <li>- Nombre de personnes sensibilisées par des actions de prévention sur cette thématique</li> </ul>	

## Une charte entre la Ville et les bailleurs sociaux

**Rappel de la problématique :**

Les agents de Tranquillité Publique de la ville du Mans sont régulièrement interpellés pour intervenir sur le patrimoine des bailleurs sociaux. Toutefois leurs interventions s'effectuent en dehors d'un cadre légal établissant clairement les compétences de chaque partenaire.

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Formaliser les interventions des agents de tranquillité publique au sein du patrimoine des bailleurs sociaux par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La clarification de leurs champs d'intervention et les limites.</li> <li>- La signature d'une charte globale avec possibilités d'actions spécifiques entre la Ville du Mans et l'ensemble des bailleurs sociaux.</li> </ul>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Tranquillité Publique</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Mans Habitat</li> <li>- Sarthe Habitat</li> <li>- SAMO</li> <li>- Le Foyer Manceau</li> <li>- I.C.F Atlantique</li> <li>- La Mancelière Logement</li> <li>- La Mancelle d'Habitation</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>2<sup>ème</sup> trimestre 2012 : réunion avec l'ensemble des bailleurs sociaux et le Service Tranquillité Publique pour présenter la démarche.</p> <p>4<sup>ème</sup> trimestre 2012 : Élaboration de la Charte et concertation.</p> <p>1<sup>er</sup> trimestre 2013 : Validation de la charte par le Conseil Municipal puis signature par l'ensemble des partenaires.</p>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de la Charte</li> <li>- Bilan quantitatif et qualitatif des interventions des agents de la Tranquillité</li> </ul>	

# LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE AU MANS



## Charte entre la Ville du Mans et les Bailleurs Sociaux



Les bailleurs sociaux sont régulièrement confrontés à des problèmes de tranquillité publique au sein de leur patrimoine respectifs les conduisant à solliciter la Ville du Mans et plus particulièrement le Service Tranquillité Publique.

La ville du Mans, quant à elle, est amenée à intervenir aux abords des bâtiments propriétés des bailleurs sociaux dans le cadre des missions des agents de Tranquillité. Par ailleurs, il est fréquent que les habitants interpellent directement la Ville du Mans sur divers problèmes liés à la Tranquillité Publique dans ou aux alentours des logements gérés par les Bailleurs sociaux.

Aussi, il apparaît nécessaire de formaliser la collaboration entre le Service Tranquillité Publique de la Ville du Mans et les bailleurs sociaux afin d'améliorer la tranquillité aussi bien dans les immeubles qu'à leurs abords, en agissant de façon concertée et dans le respect des compétences de chacun.

La présente Charte, commune à l'ensemble des bailleurs sociaux, a pour objet, de définir ce partenariat et s'inscrit dans les actions prévues dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (fiche n°19).

Il est convenu ce qui suit :

## **Article 1 : Saisine du service Tranquillité publique**

Le Service Tranquillité Publique de la Ville s'engage à n'intervenir dans le patrimoine des bailleurs sociaux qu'à la demande de ces derniers.

Pour faciliter les échanges entre la Ville du Mans et les Bailleurs sociaux, la convention acte la mise en place de fiches navette (cf. Annexe 1) qui devront être complétées pour toute demande d'intervention ou d'information afin d'assurer une bonne réactivité face aux problèmes rencontrés. Ce mode de fonctionnement ne se substitue pas eux partenariats existants le cas échéant.

## **Article 2 : Intervention dans les parties communes des immeubles**

Les agents du Service Tranquillité Publique ne sont pas habilités à intervenir dans les parties communes des immeubles. Toutefois, des interventions restent possibles à la demande des bailleurs et dans le cadre d'une convention à durée déterminée signée entre les diverses parties.

Ces interventions seront systématiquement subordonnées à la réalisation d'un diagnostic préalable et partagé, et feront l'objet d'un suivi régulier sur la durée de la convention.

## **Article 3 : Les conflits de voisinage**

Le Service Tranquillité Publique de la Ville du Mans n'a pas compétence à intervenir dans les conflits de voisinage à l'intérieur des logements ; ces questions incombent exclusivement aux bailleurs. Cependant, le Service Tranquillité Publique informera les bailleurs sociaux sur les faits portés à sa connaissance par les habitants.

## **Article 4 : Le traitement des véhicules ventouses ou épaves**

Le Service Tranquillité Publique a mis en œuvre une procédure de traitement des véhicules épaves et ventouses stationnés sur les domaines public et privé. Il s'agit à travers la charte de réaffirmer la volonté commune de traiter le plus efficacement possible cette question des épaves. L'intervention du service Tranquillité Publique sur le domaine privé se fera à la demande des bailleurs, conformément à la procédure décrite en annexe 2.

## **Article 5 : Les autres nuisances de la vie quotidienne**

Le Service Tranquillité Publique n'a pas vocation à se substituer aux autres services de la collectivité mais pourra, le cas échéant, se faire le relais auprès des services compétents des demandes d'intervention émanant des bailleurs en ce qui concerne les autres nuisances de la vie quotidienne (dépôts sauvages de déchets, problèmes liés aux animaux).

## **Article 6 : Les référents de la Charte**

Chaque signataire désignera un référent pour la présente charte. Il sera l'interlocuteur privilégié lors des diverses sollicitations prévues dans l'ensemble des articles de la charte. Un tableau récapitulatif avec les noms et coordonnées des référents est annexé à la Charte (cf. annexe 3).

## **Article 7 : Le suivi de la charte**

Les signataires de la charte se réuniront de façon régulière (1 fois par semestre), afin de faire le point sur les problématiques rencontrées et les actions mises en œuvre. Des bilans réguliers seront aussi établis dans le cadre du suivi de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Les bailleurs sociaux seront, à ce titre, associés aux travaux du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

## **Article 8 : Durée de la Charte**

La présente charte est signée pour une durée de 3 ans, alignée sur la durée de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Fait au Mans le .....

## FICHE ACTION N° 21

### Une charte entre la Ville et les bailleurs privés

**Rappel de la problématique :**

La Ville du Mans est quotidiennement saisie sur des problèmes de conflits et nuisances de voisinage, et en particulier sur le domaine privé. Actuellement les interventions s'effectuent ponctuellement en dehors d'un cadre légal établissant clairement les compétences de chaque partenaire.

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Poursuivre les actions engagées auprès des bailleurs privés sur la gestion des conflits et nuisances de voisinage.</p> <p>Formaliser les interventions des agents de Tranquillité publique au sein du patrimoine des bailleurs privés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La clarification de leurs champs d'intervention et les limites.</li> <li>- La signature d'une charte entre la Ville du Mans et l'ensemble des bailleurs privés.</li> </ul>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Tranquillité Publique</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bailleurs privés</li> <li>- Police Nationale</li> <li>- Service Santé Environnement</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Année 2012 : De nombreux contacts ont eu lieu avec les bailleurs privés en fonction de leurs sollicitations</li> <li>- 1<sup>er</sup> semestre 2013 : élaboration, validation et signature de la charte</li> </ul>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des conflits et nuisances de voisinage au sein du patrimoine des bailleurs privés</li> <li>- Nombre d'interventions et suivi des situations</li> </ul>	

## FICHE ACTION N° 22

### Les problématiques spécifiques à un territoire

**Rappel de la problématique :**

Sur certains secteurs de la ville, nous constatons des problématiques cycliques et récurrentes qui sont préjudiciables à la tranquillité des habitants.

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>En fonction des situations, des faits et de leur évolution, mise en réseau de l'ensemble des acteurs concernés afin de trouver les orientations les plus adéquates.</p> <p>Poursuite de la mise en réseau avec des points d'étape tant que la situation n'est pas réglée.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Tranquillité Publique</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Police Nationale</li> <li>- Les services concernés</li> <li>- Les associations du quartier ou les représentants des habitants</li> <li>- Le Président du Conseil de quartier concerné</li> <li>- l'ensemble des partenaires présents sur le territoire</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>En fonction des situations.</p>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évolution des problématiques traitées.</li> <li>- Bilan du travail partenarial.</li> </ul>	

## FICHE ACTION N°23

### Les locaux d'accueil du soir et l'insertion sociale et professionnelle

**Rappel de la problématique :**

L'oisiveté chez certains jeunes sur les quartiers de la ville pose un certain nombre de difficultés plus ou moins grandes : occupations des squares ou/et parties communes des immeubles qui troublent la tranquillité des habitants la nuit, par exemple

<p><b><u>Propositions :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur l'ensemble de la ville, poursuivre l'ouverture de lieux d'accueil en soirée qui existent (Sablons Est et Ouest, Bellevue, Ronceray Glonnières etc.)</li> <li>- Adapter les jours et heures (en fin de soirée), d'ouverture tant au niveau des lieux d'accueil eux-mêmes que des gymnases (Sablons, Glonnières, Maroc, Victor Lair etc.)</li> <li>- Répondre aux attentes des jeunes par l'insertion sociale et professionnelle, par la mise en place d'actions de formation, de recherches d'emplois, d'expériences en milieu professionnel ou en chantier d'insertion, d'accès à la santé, de recherche de logement</li> <li>- Renforcer l'encadrement de ces actions par des personnels spécialisés.</li> </ul>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Jeunesse</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services Municipaux (Sports, tranquillité, etc.)</li> <li>- Associations de prévention</li> <li>- Mission Locale</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>Actions en cours</p>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan annuel des locaux du soir</li> <li>- Bilan annuel des actions d'insertion professionnelle</li> <li>- Nombre de jeunes accueillis dans les locaux et les gymnases</li> <li>- Bilan des actions menées dans le cadre de ces locaux</li> </ul>	

## FICHE ACTION N° 24

### Les peines alternatives

#### **Rappel de la problématique :**

Au-delà des actions préventives de terrain menées pour lutter contre la délinquance, il faut aussi mener des actions visant à lutter contre la récidive. La Ville du MANS bénéficie à cet égard d'une habilitation pour recevoir des personnes condamnées à des peines alternatives à l'emprisonnement.

<p><b><u>Propositions :</u></b></p> <p>1 - La collectivité accueille dans le cadre d'une habilitation du tribunal datant de 1992, des personnes condamnées à des Travaux d'Intérêt Général (T.I.G).</p> <p>- Faire le point de l'évolution de ces accueils depuis 1992 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'accueils</li> <li>- services concernés</li> <li>- suivi etc.</li> </ul> <p>- Nommer un référent sur le suivi des condamnés sur le terrain, en complément du suivi administratif des Ressources Humaines.</p> <p>2 – Continuer l'accueil de groupes condamnés à des « stages citoyenneté » et développer le partenariat avec le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation).</p> <p>3- Positionner le Service Tranquillité Publique comme service accueillant des TIG</p>	<p><b><u>Pilotes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Tranquillité Publique</li> <li>- SPIP</li> <li>- DRH</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <p>Les services de la collectivité</p>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>1 - 1<sup>er</sup> trimestre 2013 : Bilan et propositions.</p> <p>2 - 3 à 4 stages citoyenneté / an</p> <p>3 - Janvier 2013 : démarches administratives pour être service accueillant pour un accueil à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2013.</p>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <p>- Bilan quantitatif et qualitatif de l'accueil des TIG et des stages.</p>	

## **AXE 4 :**

# **LA SECURISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN**

## Le Comité de prévention de la SETRAM

**Rappel de la problématique :**

Le réseau de transport en commun de Le Mans Métropole est également victime d'actes d'incivilités et de délinquance que la SETRAM ne peut pas résoudre seule.

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Poursuivre des réunions trimestrielles du Comité pour assurer un suivi partenarial sur les problèmes de sécurité dans le réseau de transport en commun de la SETRAM.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SETRAM</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SETRAM : Présidence, Direction et représentants du personnel</li> <li>- Service Tranquillité Publique</li> <li>- Préfecture</li> <li>- Police nationale et gendarmerie</li> <li>- Procureur de la République</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>Ce comité de suivi existe depuis plusieurs années et se réunit une fois par trimestre, sauf en cas de crise où il peut se réunir plus rapidement</p>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan chiffré des problèmes de sécurité établi par le transporteur à chaque réunion du comité de suivi et propositions pour tenter de les régler</li> <li>- Utiliser les données de l'observatoire pour suivre l'évolution</li> </ul>	

## La présence humaine sur le réseau

**Rappel de la problématique :**

Une augmentation des comportements inadaptés sur le réseau bus et tram avec des difficultés pour les vérificateurs de gérer ceux-ci en plus de leurs missions

<p><b><u>Propositions :</u></b></p> <p>1 - Expérimentation de la présence d'une équipe d'agents de Tranquillité sur le réseau pour assurer une présence rassurante et procéder aux rappels à la règle. A l'issue de cette expérimentation, il convient de poursuivre la réflexion autour de la pérennisation du dispositif et / ou son évolution.</p> <p>2 - Soutien aux vérificateurs lors des sorties de certains établissements scolaires ou sur certaines opérations de contrôle.</p>	<p><b><u>Pilotes :</u></b></p> <p>1 - Service Tranquillité publique</p> <p>2 - SETRAM</p>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <p>- Police nationale</p>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>En cours</p>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <p>- Evolution chiffrée et analyse de l'évolution des comportements sur le réseau de transports en commun.</p> <p>- Difficultés rencontrées par l'équipe sur le réseau par le biais des bilans réguliers des interventions</p>	

**Les actions de prévention**

**Rappel de la problématique :**

Le bilan des comportements et des incivilités a conduit la SETRAM à engager des actions de prévention complémentaires aux dispositifs existants

<p><b><u>Propositions :</u></b></p> <p>1 - Poursuivre les actions de prévention auprès des publics scolaires pour valoriser le transporteur.</p> <p>2 - Poursuivre le déploiement de la vidéosurveillance sur le réseau.</p> <p>3 - Adapter le matériel d'arrosage pour réduire les dégradations.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <p>- SETRAM (une personne est chargée de ces questions de prévention)</p>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <p>- Service Jeunesse</p> <p>- Sauvegarde Mayenne / Sarthe (dans le cadre de ses missions de Prévention spécialisée confiées par le CG sur les territoires)</p> <p>- Service Tranquillité publique</p> <p>- Direction du Développement</p>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>1 - Poursuite des actions engagées</p> <p>2 - 2012</p> <p>3 - Adaptation du matériel au fur et à mesure de son remplacement.</p>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <p>- Bilan quantitatif et qualitatif des actions engagées</p> <p>- Evolution des dégradations et des comportements dans les transports urbains</p>	

# AXE 5 :

# LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

## Observatoire des violences intrafamiliales

**Rappel de la problématique :**

Déficit d'information concernant la situation sur les violences faites aux femmes et intrafamiliales

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Réunir des informations destinées à être rediffusées auprès des partenaires dont les agents de terrain de la collectivité.</p> <p>Former les personnels de terrain sur ces questions</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <p>Direction de la Solidarité Urbaine en lien avec la Conseillère municipale déléguée aux Droits des Femmes</p>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil Général dans le cadre du dispositif Assistants sociaux/Police-Gendarmerie</li> <li>- CCAS</li> <li>- ASAV (Association d'Aide Aux Victimes)</li> <li>- CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles)</li> <li>- SOS Femmes accueil 72</li> <li>- Réseau Genre et Sexualité</li> <li>- Planning Familial</li> <li>- Service Jeunesse</li> <li>- Service Santé Environnement</li> <li>- Femme Relais Sarthe</li> <li>- Mouvement du Nid</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>1er trimestre 2013</i> : Rassembler les données</li> <li>- <i>2ème trimestre 2013</i> : Diffuser les informations</li> </ul>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre et suivi de l'observatoire</li> </ul>	

## Le soutien aux victimes

**Rappel de la problématique :**

Les femmes victimes de violence sont de plus en plus nombreuses à demander de l'aide. Certes, il y a une progression du phénomène, mais surtout ces femmes osent en parler et sortent de leur isolement et culpabilité ; d'où une nécessité de faire évoluer les dispositifs de prise en charge

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Vérifier l'adaptabilité des dispositifs, recenser les manques et permettre aux structures qui ont la charge de ces victimes, d'améliorer la prise en charge.</p> <p>Un appel à projets a eu lieu au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 par la Préfecture pour l'ouverture d'un lieu d'accueil de jour.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <p>Direction de la Solidarité Urbaine en lien avec la Conseillère municipale déléguée aux Droits des Femmes</p>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les associations et institutions qui ont cette thématique en charge.</li> <li>- DDCS : Chargée de mission Départementale au Droit des Femmes et à l'Egalité.</li> <li>- Service Tranquillité Publique</li> <li>- Mission DSU</li> <li>-Sauvegarde au travers de sa résidence sociale Arc-en-Ciel</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>1er semestre 2013</i> : rencontre de chaque structure pour évaluer et déterminer leurs besoins</li> <li>- <i>2ème semestre 2013</i> : propositions pour améliorer les dispositifs existants</li> </ul>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évolution de la coordination du réseau.</li> <li>- Amélioration de la prise en charge</li> </ul>	

**Le« respect des personnes et l'égalité des sexes »  
Actions éducatives**

**Rappel de la problématique :**

Prévenir des violences (dont la prostitution, cf. plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2011-2013), implique d'agir en amont auprès des plus jeunes, y compris avant la période de l'adolescence. De multiples actions existent aujourd'hui, menées par des associations (ex : le planning familial, le RGS) et des structures (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté des établissements scolaires) mais elles ne sont sans doute pas suffisantes

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Recenser les actions existantes et développer des actions supplémentaires et complémentaires dans un but préventif et avec pour objectif le respect d'autrui sans omettre d'intégrer la notion des risques et des peines encourues.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer en interne et en externe les actions</li> <li>- Relayer les outils nationaux dont le 39-19 (numéro d'écoute violences conjugales-info, ouvert 7/7 jours)</li> </ul>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <p>Direction de la Solidarité Urbaine en lien avec la Conseillère municipale déléguée aux Droits des Femmes</p>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil Général de la Sarthe (PMI)</li> <li>- Éducation nationale</li> <li>- Service Jeunesse</li> <li>- Service Education</li> <li>- Service Enfance</li> <li>- Service Tranquillité Publique</li> <li>- Service Santé Environnement</li> <li>- Partenaires associatifs</li> <li>- Mouvement du Nid</li> <li>- Maison des adolescents</li> <li>- RGS (Réseau Genre et Sexualité)</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>1er semestre 2013</i> : faire l'état de l'existant en la matière sur l'ensemble des structures qui accueillent des enfants et des adolescents et préparation des priorités d'intervention</li> <li>- <i>A partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2013</i> : interventions</li> </ul>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan des interventions et propositions pour l'année suivante</li> </ul>	

## **AXE 6 :**

# **LA PROBLEMATIQUE ALCOOL**

## Les actions de prévention

### Rappel de la problématique :

Des actions sont régulièrement menées auprès de différents publics en termes de prévention mais l'effort doit être maintenu. En effet, la consommation de toxiques et en particulier l'alcool, notamment chez le jeune reste problématique.

<p><b><u>Propositions :</u></b></p> <p>Renforcer les actions de prévention sur les espaces de vie des jeunes et mener des actions nouvelles pour prévenir de nouvelles formes de consommation et des conséquences de celles-ci (notamment le <i>binge drinking</i>: consommation importante d'alcool en un minimum de temps).</p> <p>Par ailleurs, une réflexion de fond doit s'engager sur les causes permettant d'expliquer la forte consommation d'alcool chez certains publics.</p> <p>Prévoir des actions de sensibilisation aux risques liés à toutes les formes d'addiction et leurs impacts sur l'environnement social, familial et/ou de voisinage.</p>	<p><b><u>Pilotes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Santé Environnement</li> <li>- Service Jeunesse</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Tranquillité Publique</li> <li>- Service jeunesse</li> <li>- L'A.N.P.A.A. et autres associations locales</li> <li>- Centre Hospitalier du Mans</li> <li>- Centre Hospitalier spécialisé</li> <li>- Police nationale</li> <li>- Education Nationale</li> <li>- Le RESAAD (réseau sarthois des addictions)</li> <li>- ARS : Agence Régionale de Santé</li> <li>- La Maison des Adolescents</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>1er semestre 2013</i> : faire le point sur les actions existantes et les manques</li> <li>- <i>2ème semestre 2013</i> : proposer de nouvelles actions qui pallient ces manques et adapter la prévention à l'évolution des consommations</li> </ul>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions menées</li> <li>- Public touché</li> <li>- Evolution des comportements</li> </ul>	

## L'accompagnement vers le soin

**Rappel de la problématique :**

De nombreuses actions collectives de prévention existent mais elles débouchent rarement sur l'accompagnement individuel des consommateurs

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Suite à des repérages faits dans le cadre des actions de prévention collectives, pouvoir prendre en charge certaines personnes pour les aider à essayer de régler leur problème de consommation d'alcool par un accompagnement plus individualisé.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Santé Environnement</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Tranquillité Publique</li> <li>- Service Jeunesse</li> <li>- Centre Hospitalier du Mans</li> <li>- Centre Hospitalier spécialisé</li> <li>- Partenaires associatifs : RESAAD, l'ANPAA et l'association d'aide aux consommateurs</li> <li>- ARS</li> <li>- Hôpitaux (CHS et CHM)</li> <li>- Service de Prévention Spécialisée de la Sauvegarde</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>1er trimestre 2013</i> : réunion avec tous les partenaires concernés pour proposer des actions menant à un suivi et un accompagnement individuel des consommateurs d'alcool</li> <li>- <i>Année 2013</i> : accompagnements</li> </ul>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan quantitatif et qualitatif des actions individuelles mises en œuvre</li> </ul>	

## **L'interdiction de la vente d'alcool à emporter**

**Rappel de la problématique :**

La législation interdit la vente d'alcool aux mineurs, mais dans les faits, ils peuvent acheter de l'alcool dans n'importe quel magasin. Cette loi est difficile à appliquer et parfois méconnue des commerces eux-mêmes. Ils ne demandent pas systématiquement une pièce d'identité aux personnes venant acheter de l'alcool et susceptibles d'être mineures

<p><b><u>Propositions :</u></b></p> <p>1 - Faire appliquer la loi sur l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs.</p> <p>2 - Mettre en place un travail en profondeur sur les épiceries de nuit pour obtenir le respect de l'arrêté municipal interdisant la vente d'alcool à emporter après 22 heures.</p> <p>Envisager l'extension du dispositif sur une place horaire plus large.</p> <p>Rassembler des éléments permettant de faire procéder à des fermetures sur la période nocturne.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Tranquillité Publique</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A.N.P.A.A</li> <li>- Police Nationale</li> <li>- Préfecture</li> <li>- Service Santé Environnement</li> <li>- Chambre de Commerce et d'Industrie</li> <li>- Commerces</li> <li>- Service Juridique de la collectivité</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>Mise en place des premières actions au cours l'année 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôles de Police +ville la nuit</li> <li>- Chaque nouveau débitant de boisson est rencontré</li> <li>- Modification de l'arrêté municipal sur la vente d'alcool en cours avec le service Juridique.</li> </ul>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement des commerces dans ce travail</li> <li>- Evolution de la vente d'alcool aux mineurs</li> <li>- Application des dispositions légales</li> </ul>	

## **L'ivresse publique et manifeste**

**Rappel de la problématique :**

Actuellement, les cas d'ivresse publique manifeste (notamment en lien avec l'arrêté municipal concernant la consommation d'alcool sur la voie publique), mobilisent beaucoup d'heures de fonctionnaires de Police car ce sont eux qui accompagnent les personnes en état d'ivresse vers l'hôpital pour un certificat médical permettant la mise en salle de dégrisement

<p><b><u>Propositions :</u></b></p> <p>1 –Permettre à la Police Nationale de faire respecter l'arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique.</p> <p>2 - Mettre en place un partenariat avec le commissariat en finançant des vacations de médecin, afin de faciliter la mise en salle de dégrisement en cas d'IPM sur la voie publique.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <p>- Service Tranquillité Publique</p>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <p>- Police Nationale                  - Service Santé Environnement                  - CHS et CHM                  - Médecins généralistes</p>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>1- En cours                  2- Année 2012</p>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <p>- Nombre d'interpellations pour ivresse publique manifeste                  - Bilan quantitatif et qualitatif des vacations de médecins au Commissariat</p>	

**Les autres addictions**

**Rappel de la problématique :**

L'alcool est aujourd'hui une préoccupation majeure concernant la jeunesse et elle a parfois des conséquences dramatiques. Cependant, la consommation des autres stupéfiants ne doit pas pour autant être mise de côté. En effet, on constate aujourd'hui qu'il y a souvent plusieurs types de consommations en même temps

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Ne pas dissocier l'alcool des autres consommations telles que stupéfiants, médicaments, tabac etc.</p> <p>Il s'agit de travailler sur l'ensemble de ces consommations en les intégrant dans les actions de prévention collectives et/ou individuelles</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Santé Environnement</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Tranquillité Publique</li> <li>- Service Jeunesse</li> <li>- Associations œuvrant dans ce domaine (RESAAD, ANPAA, Sauvegarde Mayenne Sarthe etc ...)</li> <li>- Police Nationale</li> <li>- Direction Départementale de la Cohésion sociale</li> <li>- Agence Régionale de Santé</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>1er trimestre 2013</i> : rencontre avec l'ensemble des partenaires pour faire l'état de la situation et proposer des actions en ce sens.</li> </ul>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan quantitatif et qualitatif des actions menées</li> <li>- Déclinaison individuelle des comportements à risque</li> </ul>	

## **AXE 7 :**

# **COORDINATION DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE**

## FICHE ACTION N° 36

### Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

**Rappel de la problématique :**

Pour évaluer les progrès dans les différentes thématiques en terme de connaissance et d'actions mises en place, il n'y a aujourd'hui pas de groupes dédiés à cette forme de retour sur investissement

<b><u>Proposition :</u></b>  Sur les six premiers axes de travail de la Stratégie, création au sein du CLSPD de groupes de travail chargés d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie territoriale	<b><u>Pilote :</u></b>  - Service Tranquillité Publique
	<b><u>Partenaires :</u></b>  En fonction des thématiques
	<b><u>Échéancier :</u></b>  Mise en place des groupes de travail au 1 <sup>er</sup> trimestre 2013
<b><u>Critères d'évaluation :</u></b>  - Compte rendu des groupes thématiques - Retour des membres du CLSPD	

## FICHE ACTION N° 37

### Le bilan annuel de la Stratégie Territoriale

**Rappel de la problématique :**

Pour gagner en efficacité et se fixer des objectifs ainsi que des échéances, il est indispensable de s'arrêter sur ce qu'on fait

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Tenir une réunion plénière du CLSPD chaque année pour faire le bilan de la mise en œuvre de la Stratégie Territoriale.</p> <p>Le rapport d'étape sera présenté au Conseil municipal dans le mois suivant son adoption par le CLSPD.</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <p>- Service Tranquillité Publique</p>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <p>- Les membres du CLSPD</p>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>Une réunion annuelle du CLSPD au 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année et autant que nécessaire pour les validations d'actions</p>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <p>- Tenue régulière du CLSPD en séance plénière</p>	

## FICHE ACTION N° 38

### L'observatoire de la Tranquillité publique

**Rappel de la problématique :**

Il existe aujourd'hui beaucoup de données qui émanent des partenaires de la Tranquillité Publique. Il s'agit de les centraliser, afin d'en permettre l'exploitation

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Les données<sup>(1)</sup> relatives aux faits de délinquance, récoltées par le Service Tranquillité Publique, sont saisies et peuvent être traitées de façon statistique.</p> <p>Une personne en charge de cet observatoire fournira, à partir des bases de données informatisées, aux acteurs de la Tranquillité Publique des cartes et analyses qui viendront à l'appui de leurs décisions et de leurs interventions.</p> <p>L'outil développé en interne n'a pas apporté satisfaction jusqu'à présent. Le maintien du dispositif est donc posé et devra être tranché après évaluation.</p> <p>(1) Données non nominatives</p>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Tranquillité Publique</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DSI - Le Mans Métropole</li> <li>- Police Nationale</li> <li>- Services de la Collectivité</li> <li>- Les Bailleurs Sociaux</li> <li>- SETRAM</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bilan de la phase d'essai devrait intervenir fin 2012.</li> </ul>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertinence de la centralisation des données dans chacun des axes de la Stratégie territoriale</li> <li>- Evolution des moyens et des interventions de chacun des partenaires</li> </ul>	

## Le pilotage de la Tranquillité publique

**Rappel de la problématique :**

Depuis plusieurs années, le pilotage de la Tranquillité publique au plus haut niveau est mis en œuvre. Il convient d’acter son organisation dans le cadre de la Stratégie territoriale

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Ces rencontres régulières sont fondées sur le respect des compétences et des responsabilités de chacun.</p> <p>Ce pilotage accentue la concertation et le suivi des dossiers.</p>	<p><b><u>Pilotes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services de l’État</li> <li>- Ville du Mans</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <p><i>Pour les services de l’État :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfet de la Sarthe + Directeur de Cabinet</li> <li>- Procureur de la République</li> <li>- DDSP</li> </ul> <p><i>Pour la Ville du Mans :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maire du Mans</li> <li>- Adjoint à la Tranquillité Publique</li> <li>- Directeur Général des Services</li> <li>- Directeur du Service Tranquillité Publique.</li> <li>- Directeur adjoint du Cabinet du Maire</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <p>Les réunions de cette instance ont lieu une dizaine de fois par an</p>
<p><b><u>Critères d’évaluation :</u></b></p> <p>A chaque réunion, un bilan sur les avancées est fait avec un document support préparé par le Service Tranquillité Publique</p>	

## FICHE ACTION N° 40

### Le travail en intercommunalité

**Rappel de la problématique :**

Certains problèmes rencontrés sur la Ville du Mans se retrouvent dans les deux autres communes de la Circonscription de Police du Mans : Allonnes et Coulaines. Sans aller vers la mise en place d'un Conseil Intercommunal de prévention de la Délinquance, il est proposé de renforcer les partenariats entre les 3 communes.

<p><b><u>Proposition :</u></b></p> <p>Créer les conditions d'échanges sur des sujets précis qui sont des préoccupations partagées par ces 3 communes.</p> <p>2 objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enrichir la réflexion</li> <li>- renforcer la cohérence des actions, en intégrant les communes d'Allonnes et de Coulaines dans les groupes de travail du CLSPD du Mans lorsque la thématique les concerne.</li> </ul>	<p><b><u>Pilote :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint aux Solidarités Urbaines et à la Tranquillité Publique</li> </ul>
	<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élus et Coordonnateurs des CLSPD des communes d'Allonnes, de Coulaines et du Mans</li> </ul>
	<p><b><u>Échéancier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Janvier 2012</i> : 1<sup>ère</sup> rencontre entre les 3 communes pour faire un diagnostic partagé et établir les priorités dans les thématiques communes. La Ville du Mans reste en attente des souhaits des deux autres communes pour une mise en œuvre en 2013.</li> </ul>
<p><b><u>Critères d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'actions communes</li> </ul>	